L'Echo, 17/03/2010:

"Une diminution dans la durée pour donner un message clair"

Le professeur Bruno Van der Linden (IRES UCL), spécialiste des politiques de l'emploi, réagit aux propositions de Joëlle Milquet.

Vous semble-t-il judicieux de sérier les politiques de contrôle?

Il faut placer la proposition dans un double contexte. Nous avons, d'une part, un système hybride qui mélange assurance et assistance. Nous maintenons dans l'assurance-chômage toute une série de personnes qui, pour diverses raisons, n'ont pas les disponibilités effectives à l'emploi.
D'autre part, depuis 40 ans, nous avons un chômage massif à Bruxelles et en Wallonie qui laisse des traces profondes dans la société. Dans ce contexte, la mesure va créer une fois de plus une sous-catégorie qui échappera aux règles générales dans le chômage indemnisé.

Cela ne va-t-il pas permettre aux agents de consacrer plus de temps à l'accompagnement des personnes aptes au travail?

Ici, on ne parle que de l'aspect contrôle, pas du placement ou de l'accompagnement. La mesure peut désengorger un peu les services de contrôle. Mais il faudra aussi que des gens effectuent le "tri" entre les demandeurs d'emploi. Il y a quand même une surcharge administrative. La question de la limite entre ceux qui seront dans le système standard et les autres est très délicate. Elle sera ténue et reposera en partie sur des critères difficilement objectivables.

Une fois ce "tri" effectué, n'y a-t-il pas un risque de durcissement des contrôles pour les personnes aptes au travail?

A priori, non. Sur papier, les contrôleurs ont déjà la possibilité de tenir compte d'une série d'éléments, dont l'état psychologique de la personne, pour estimer les efforts de recherche d'emploi. Depuis le premier plan d'accompagnement des chômeurs en 1993, ces dispositifs sont vus comme des compléments, des "garde-fous" à l'absence de limitation dans le temps des allocations de chômage. Ailleurs, après un certain temps, on bascule dans un système d'assistance, qui n'est pas nécessairement moins généreux; Il faudra voir aussi si les modifications suggérées par Mme Milquet ont un caractère temporaire ou non. Adapter les règles à la conjoncture, cela n'a rien de saugrenu. Aux États-Unis, par exemple, les indemnisations sont plus larges et plus souples quand ça va mal.

Quelles adaptations du système préconiseriez-vous? Contrôler les efforts de recherche d'emploi, ce n'est pas évident: quelles sont les preuves des démarches informelles par les relations? Les personnes le plus susceptibles d'avoir une évaluation négative sont sans doute les plus fragiles, celles qui sont visées par la réforme envisagée. Il me semble plus simple et plus objectif de pouvoir exercer le contrôle sur des offres effectivement proposées. Cela impliquerait de revoir ou préciser la notion d'emploi "convenable". Une alternative aux contrôles actuels serait de diminuer le montant des allocations de chômage dans la durée. Vous donnez ainsi un signal qui pousse à chercher un emploi.

A l'inverse, ne faudrait-il pas augmenter le niveau des allocations les premiers mois?

Cela existe déjà en partie avec des compléments sectoriels. Mais, c'est vrai que les allocations ne sont pas élevées en Belgique. Les augmenter permettrait à celui qui perd son emploi de se concentrer sur des efforts de recherche au lieu de devoir gérer des problèmes financiers, un déménagement... Mais il y aurait aussi une diminution dans la durée pour donner un message clair.

C.D.C.
DE CAEVEL CHRISTOPHE